

WAVRE
Tarifs provisoires 1er trimestre 2008

Haute tension		Basse tension
(3)	(4)	(5)
26-1kV	TransBT	BT

TARIF DE RACCORDEMENT (art. 4. A.R. 11.7.2002) :

1. Etude d'orientation :			
Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les études d'orientation pour tout nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant			
Utilisateurs > 56kVA			
Injection :	3.887,82 €	sans objet	sans objet
Prélèvement			
1. La puissance de raccordement est supérieure à 5000 kVA	1.943,91 €	sans objet	sans objet
2. La puissance de raccordement est supérieure à 1000 kVA ou s'effectue en un point situé à une distance supérieure à 100 m du réseau 26-1kV	1.943,91 €	sans objet	sans objet
3. La puissance de raccordement est > 250 kVA et <= 1000 kVA réalisé en un point situé à une distance inférieure à 100 m du réseau 26-1kV	1.943,91 €	sans objet	sans objet
4. La puissance de raccordement est > 56 kVA et <=250 kVA réalisé en un point situé à une distance inférieure à 100 m du réseau 26-1kV	1.943,91 €	109,06 €	115,64 €
Utilisateurs <= 56kVA			
Injection ou prélèvement	1.943,91 €	109,06 €	65,11 €
2. Etude de détail :			
Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les études de détail pour tous nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant			
Utilisateurs > 56kVA			
Injection :	15.614,81 €	sans objet	sans objet
Prélèvement			
1. La puissance de raccordement est supérieure à 5000 kVA	7.807,41 €	sans objet	sans objet
2. La puissance de raccordement est supérieure à 1000 kVA ou s'effectue en un point situé à une distance supérieure à 100 m du réseau 26-1kV	7.807,41 €	sans objet	sans objet
3. La puissance de raccordement est > 250 kVA et <= 1000 kVA réalisé en un point situé à une distance inférieure à 100 m du réseau 26-1kV	7.807,41 €	sans objet	sans objet
4. La puissance de raccordement est > 56 kVA et <=250 kVA réalisé en un point situé à une distance inférieure à 100 m du réseau 26-1kV	7.807,41 €	1.317,97 €	366,23 €
Utilisateurs <= 56kVA			
Injection ou prélèvement	7.807,41 €	1.317,97 €	103,11 €

WAVRE
Tarifs provisoires 1er trimestre 2008

	Haute tension		Basse tension
	(3)	(4)	(5)
	26-1kV	TransBT	BT
3. Raccordement			
Utilisateurs > 56kVA			
Injection :			
Prélèvement			
<u>1. La puissance de raccordement est supérieur à 5000 kVA</u>			
	<p>Ce tarif est établi en fonction d'une grille de prix unitaires de prestation sur raccordement et d'un bordereau de prix unitaires de prestations diverses</p> <p>Ce tarif est établi en fonction d'une grille de prix unitaires de prestation sur raccordement et d'un bordereau de prix unitaires de prestations diverses</p> <p>Nouveau raccordement : Le raccordement a lieu sur la cabine de dispersion la plus proche du GRD susceptible de reprendre la charge demandée. Le devis couvre les frais relatifs : * à l'accès au réseau * au branchement * à l'installation des appareils de comptages * aux autres frais (voir grille de prestations)</p> <p>Adaptation d'un raccordement existant : Si le raccordement existant permet le renforcement sans adaptation des installations existantes, seul les frais d'accès au réseau et le coût de la mise à disposition de la puissance complémentaire seront facturés</p> <p>Si le raccordement nécessite une adaptation des installations existantes, ces frais viennent en compléments des coûts repris ci-avant (accès + mise à disposition de puissance)</p>	sans objet	sans objet
	<p>Ce tarif est établi en fonction d'une grille de prix unitaires de prestation sur raccordement et d'un bordereau de prix unitaires de prestations diverses</p> <p>Nouveau raccordement : Le raccordement a lieu sur la cabine de dispersion la plus proche * à l'accès au réseau * au branchement * à l'installation des appareils de comptages * aux autres frais (voir grille de prestations)</p> <p>Adaptation d'un raccordement existant : Si le raccordement existant permet le renforcement sans adaptation des installations existantes, seul les frais d'accès au réseau et le coût de la mise à disposition de la puissance complémentaire seront facturés</p> <p>Si le raccordement nécessite une adaptation des installations existantes, ces frais viennent en compléments des coûts repris ci-avant (accès + mise à disposition de puissance)</p>	sans objet	sans objet
	<p><u>2. La puissance de raccordement est supérieure à 1000 kVA ou s'effectue en un point situé à une distance supérieure à 100 m du réseau 26-1kV</u></p> <p>Nouveau raccordement : * Accès au réseau (euro/kW) 41,44 €/kW</p> <p>* Branchement Raccordement en antenne : 4,973,4129 €/Rac Raccordement en boucle : 9,946,8259 €/Rac</p> <p>* Installation des appareils de comptages 736,0691 €/Rac</p> <p>* Autres frais : Pose en terrain privé</p> <p>Adaptation d'un raccordement existant : Si le raccordement existant permet le renforcement sans adaptation des installations existantes, seul les frais d'accès au réseau et le coût de la mise à disposition de la puissance complémentaire seront facturés</p> <p>Si le raccordement nécessite une adaptation des installations existantes, ces frais viennent en compléments des coûts repris ci-avant (accès + mise à disposition de puissance)</p>	sans objet	sans objet
	<p><u>3. La puissance de raccordement est > 250 kVA et <= 1000 kVA réalisé en un point situé à une distance inférieure à 100 m du réseau 26-1kV</u></p> <p>Nouveau raccordement : * Accès au réseau (euro/kW) 41,44 €/kW</p> <p>* Branchement Raccordement en antenne : 4,973,4129 €/Rac Raccordement en boucle : 9,946,8259 €/Rac</p> <p>* Installation des appareils de comptages 736,0691 €/Rac</p> <p>* Autres frais : Pose en terrain privé</p> <p>Adaptation d'un raccordement existant : Si le raccordement existant permet le renforcement sans adaptation des installations existantes, seul les frais d'accès au réseau et le coût de la mise à disposition de la puissance complémentaire seront facturés</p> <p>Si le raccordement nécessite une adaptation des installations existantes, ces frais viennent en compléments des coûts repris ci-avant (accès + mise à disposition de puissance)</p>	sans objet	sans objet

WAVRE
Tarifs provisoires 1er trimestre 2008

	Haute tension		Basse tension
	(3)	(4)	(5)
	26-1kV	TransBT	BT
4. La puissance de raccordement est > 56 kVA et <=250 kVA réalisé en un point situé à une distance inférieure à 100 m du réseau 26-1kV	<p>Nouveau raccordement : * Accès au réseau (euro/kW) 41,44 €/kW</p> <p>* Branchement Raccordement en antenne : 4.973,4129 €/Rac Raccordement en boucle : 9.946,8259 €/Rac</p> <p>* Installation des appareils de comptages 736,0691 €/Rac</p> <p>* Autres frais : Pose en terrain privé</p> <p>Adaptation d'un raccordement existant : Si le raccordement existant permet le renforcement sans adaptation des installations existantes, seul les frais d'accès au réseau et le coût de la mise à disposition de la puissance complémentaire seront facturés</p> <p>Si le raccordement nécessite une adaptation des installations existantes, ces frais viennent en compléments des coûts repris ci-avant (accès + mise à disposition de puissance)</p>	<p>Nouveau raccordement : * Accès au réseau (euro/kW) 53,66 €/kW</p> <p>* Branchement 2.062,8595 €/Rac</p> <p>* Installation des appareils de comptages 736,0691 €/Rac</p> <p>* Autres frais : Voir grille de prestations</p> <p>Adaptation d'un raccordement existant : Si le raccordement existant permet le renforcement sans adaptation des installations existantes, seul les frais d'accès au réseau et le coût de la mise à disposition de la puissance complémentaire seront facturés</p> <p>Si le raccordement nécessite une adaptation des installations existantes, ces frais viennent en compléments des coûts repris ci-avant (accès + mise à disposition de puissance)</p>	<p>Nouveau raccordement : * Accès au réseau (euro/kW) 82,38 €/kW</p> <p>Aérien Compteur simple tarif 870,0449 €/Rac Compteur Bihoraire 1.397,7953 €/Rac Compteur trihoraire/Double 4.242,6736 €/Rac</p> <p>Aérosouterrain Compteur simple tarif 1.278,2652 €/Rac Compteur Bihoraire 1.830,1317 €/Rac</p> <p>Compteur trihoraire/Double 4.490,1424 €/Rac</p> <p>* Autres frais : Voir grille de prestations</p>
Utilisateurs <= 56kVA			
Injection ou prélèvement	<p>Nouveau raccordement : * Accès au réseau (euro/kW) 41,44 €/kW</p> <p>* Branchement Raccordement en antenne : 4.973,4129 €/Rac Raccordement en boucle : 9.946,8259 €/Rac</p> <p>* Installation des appareils de comptages 736,0691 €/Rac</p> <p>* Autres frais : Pose en terrain privé</p> <p>Adaptation d'un raccordement existant : Si le raccordement existant permet le renforcement sans adaptation des installations existantes, seul les frais d'accès au réseau et le coût de la mise à disposition de la puissance complémentaire seront facturés</p> <p>Si le raccordement nécessite une adaptation des installations existantes, ces frais viennent en compléments des coûts repris ci-avant (accès + mise à disposition de puissance)</p>	<p>Nouveau raccordement : * Accès au réseau (euro/kW) 53,66 €/kW</p> <p>* Branchement 2.062,8595 €/Rac</p> <p>* Installation des appareils de comptages 736,0691 €/Rac</p> <p>* Autres frais : Voir grille de prestations</p> <p>Adaptation d'un raccordement existant : Si le raccordement existant permet le renforcement sans adaptation des installations existantes, seul les frais d'accès au réseau et le coût de la mise à disposition de la puissance complémentaire seront facturés</p> <p>Si le raccordement nécessite une adaptation des installations existantes, ces frais viennent en compléments des coûts repris ci-avant (accès + mise à disposition de puissance)</p>	<p>Nouveau raccordement Monophasé : * Accès au réseau (euro/kW) 82,38 €/kW</p> <p>Aérien Compteur simple tarif 528,2917 €/Rac Compteur Bihoraire 528,2917 €/Rac Compteur trihoraire/double EN 920,4153 €/Rac Compteur à budget 735,1804 €/Rac Compteur à budget (art 34 AGW du 30.03.06) 100,0000 €/Rac</p> <p>Aérosouterrain Compteur simple tarif 720,5008 €/Rac</p> <p>Compteur Bihoraire 720,5008 €/Rac Compteur trihoraire/double EN 1.167,8842 €/Rac Compteur à budget 735,1804 €/Rac Compteur à budget (art 34 AGW du 30.03.06) 100,0000 €/Rac</p> <p>Nouveau raccordement Triphasé : * Accès au réseau (euro/kW) 82,38 €/kW</p> <p>Aérien Compteur simple tarif 616,9650 €/Rac Compteur Bihoraire 619,1314 €/Rac Compteur trihoraire/double EN 1.097,7619 €/Rac Compteur à budget 876,9329 €/Rac Compteur à budget (art 34 AGW du 30.03.06) 100,0000 €/Rac</p> <p>Aérosouterrain Compteur simple tarif 840,9608 €/Rac Compteur Bihoraire 858,2417 €/Rac Compteur trihoraire/double EN 1.345,2308 €/Rac Compteur à budget 876,9329 €/Rac Compteur à budget (art 34 AGW du 30.03.06) 100,0000 €/Rac</p>

WAVRE
Tarifs provisoires 1er trimestre 2008

	Haute tension		Basse tension
	(3)	(4)	(5)
	26-1kV	TransBT	BT
4. Formule de location des appareils de comptage :			
location de cet appareil			
AMR	19,13 €/mois	19,13 €/mois	19,13 €/mois
MMR	sans objet	0,62 €/mois	0,62 €/mois
Relève annuelle	sans objet	7,40 €/an	7,40 €/an
Compteur à budget	sans objet	sans objet	37,27 €/an
Coefficient de réduction / augmentation fonction de la complexité	sans objet	sans objet	sans objet
Coefficient de réduction / augmentation fonction de la présence de plusieurs raccordements	sans objet	sans objet	sans objet
5. Formule de location des installations de transformation :			
Le tarif périodique destiné à couvrir le droit d'usage par un utilisateur du réseau des installations de transformation, de compensation de l'énergie réactive ou de filtrage de la tension, lorsque celui-ci a opté pour une formule de location pour l'une ou plusieurs de ces installations	Le tarif est construit par k€ d'investissement à réaliser pour l'équipement demandé soit A €, une durée de vie économique 't', un taux d'intérêt (i) = 4,1 % et une prime de risque 'S' = 0 A = A1 + A2; A1 montant à application unique = A * 0,2 ; A2 = A2r + A2g; A2g = A2 * 0,5 payable en annuités constatées au taux 'i' pendant 't' années (€/an) A2r = A2 - A2g payable en annuités constatées au taux (i + S * A2r/A2) endant 't' années (€/an); Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois) Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)	Le tarif est construit par k€ d'investissement à réaliser pour l'équipement demandé soit A €, une durée de vie économique 't', un taux d'intérêt (i) = 4,1 % et une prime de risque 'S' = 0 A = A1 + A2; A1 montant à application unique = A * 0,2 ; A2 = A2r + A2g; A2g = A2 * 0,5 payable en annuités constatées au taux 'i' pendant 't' années (€/an) A2r = A2 - A2g payable en annuités constatées au taux (i + S * A2r/A2) endant 't' années (€/an); Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois) Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)	Le tarif est construit par k€ d'investissement à réaliser pour l'équipement demandé soit A €, une durée de vie économique 't', un taux d'intérêt (i) = 4,1 % et une prime de risque 'S' = 0 A = A1 + A2; A1 montant à application unique = A * 0,2 ; A2 = A2r + A2g; A2g = A2 * 0,5 payable en annuités constatées au taux 'i' pendant 't' années (€/an) A2r = A2 - A2g payable en annuités constatées au taux (i + S * A2r/A2) endant 't' années (€/an); Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois) Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)
6. Formule de location d'installations complémentaires de sécurité			
Le tarif périodique destiné à couvrir le droit d'usage par un utilisateur du réseau d'installations complémentaires de sécurité, d'alarme, de mesure et de comptage, ainsi que les installations complémentaires permettant les commandes centralisées et/ou les interventions à distance, lorsque celui-ci a opté pour une formule de location pour l'une ou plusieurs de ces installations	Le tarif est construit par k€ d'investissement à réaliser pour l'équipement demandé soit A €, une durée de vie économique 't', un taux d'intérêt (i) = 4,1 % et une prime de risque 'S' = 0 A = A1 + A2; A1 montant à application unique = A * 0,2 ; A2 = A2r + A2g; A2g = A2 * 0,5 payable en annuités constatées au taux 'i' pendant 't' années (€/an) A2r = A2 - A2g payable en annuités constatées au taux (i + S * A2r/A2) endant 't' années (€/an); Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois) Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)	Le tarif est construit par k€ d'investissement à réaliser pour l'équipement demandé soit A €, une durée de vie économique 't', un taux d'intérêt (i) = 4,1 % et une prime de risque 'S' = 0 A = A1 + A2; A1 montant à application unique = A * 0,2 ; A2 = A2r + A2g; A2g = A2 * 0,5 payable en annuités constatées au taux 'i' pendant 't' années (€/an) A2r = A2 - A2g payable en annuités constatées au taux (i + S * A2r/A2) endant 't' années (€/an); Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois) Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)	Le tarif est construit par k€ d'investissement à réaliser pour l'équipement demandé soit A €, une durée de vie économique 't', un taux d'intérêt (i) = 4,1 % et une prime de risque 'S' = 0 A = A1 + A2; A1 montant à application unique = A * 0,2 ; A2 = A2r + A2g; A2g = A2 * 0,5 payable en annuités constatées au taux 'i' pendant 't' années (€/an) A2r = A2 - A2g payable en annuités constatées au taux (i + S * A2r/A2) endant 't' années (€/an); Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois) Entretien des équipements = A * 0,02 /12 (€/mois)

WAVRE
Tarifs provisoires 1er trimestre 2008

	Haute tension		Basse tension
	(3)	(4)	(5)
	26-1kV	TransBT	BT
II. Tarif d'utilisation du réseau (art. 5 A.R. 11.7.2002) :			
1. Tarif pour la puissance souscrite et complémentaire du GRD :			
Puissance souscrite La puissance souscrite = la puissance mise à disposition telle que définie ci après. La puissance mise à disposition (kW) est déterminée sur base de la > 56kVA Prélèvement ou injection	32,0116 €/kW	33,5762 €/kW	100,5221 €/kW
<= 56kVA Prélèvement ou injection	Tarif bihoraire Heures Pleines 9,2808 €/MWh Heures Creuses 4,6404 €/MWh	Tarif bihoraire Heures Pleines 9,7344 €/MWh Heures Creuses 4,8672 €/MWh	Tarif bihoraire Heures Pleines 23,6376 €/MWh Heures Creuses 11,8188 €/MWh
Puissance complémentaire	sans objet	sans objet	sans objet
2. Tarif pour la gestion du système			
< 56kVA	5,6243 €/MWh	5,9383 €/MWh	9,2013 €/MWh
<= 56kVA	5,6243 €/MWh	5,9383 €/MWh	9,2013 €/MWh
3. Tarif pour l'activité de mesure et de comptage :			
> 56kVA avec comptage AMR : Automatic Meter Reading Avec comptage MMR : Monthly Manual Retrieve relevé annuel des index Compteur à prépaiement	424,12 €/an 191,47 €/an 32,36 €/an 32,36 €/an	424,12 €/an 191,47 €/an 32,36 €/an 32,36 €/an	424,12 €/an 191,47 €/an 32,36 €/an 32,36 €/an
<= 56kVA avec comptage AMR : Automatic Meter Reading Avec comptage MMR : Monthly Manual Retrieve relevé annuel des index Compteur à prépaiement	0,38 €/MWh 0,41 €/MWh 0,94 €/MWh 0,94 €/MWh	0,38 €/MWh 0,41 €/MWh 0,94 €/MWh 0,94 €/MWh	0,38 €/MWh 0,41 €/MWh 0,94 €/MWh 0,94 €/MWh

WAVRE
Tarifs provisoires 1er trimestre 2008

Haute tension		Basse tension
(3)	(4)	(5)
26-1kV	TransBT	BT

III. Services auxiliaires (Art. 6 A.R 11./2002)

1. Tarif pour le réglage de la tension et l'énergie réactive :			
Le droit a un prélèvement forfaitaire d'énergie réactive Le tarif pour dépassement du prélèvement forfaitaire			
> 56kVA	Le droit au prélèvement forfaitaire d'énergie réactive, en heures de pointe, hors pointe et de weekend, s'élève au maximum à 48,4 % des quantités totales d'énergie active prélevées durant les heures en pointe, hors pointe et de weekend 0,0060 €/kvarh	Le droit au prélèvement forfaitaire d'énergie réactive, en heures de pointe, hors pointe et de weekend, s'élève au maximum à 48,4 % des quantités totales d'énergie active prélevées durant les heures en pointe, hors pointe et de weekend 0,0060 €/kvarh	sans objet
≤ 56kVA	Le droit au prélèvement forfaitaire d'énergie réactive, en heures de pointe, hors pointe et de weekend, s'élève au maximum à 48,4 % des quantités totales d'énergie active prélevées durant les heures en pointe, hors pointe et de weekend 0,0060 €/kvarh	Le droit au prélèvement forfaitaire d'énergie réactive, en heures de pointe, hors pointe et de weekend, s'élève au maximum à 48,4 % des quantités totales d'énergie active prélevées durant les heures en pointe, hors pointe et de weekend 0,0060 €/kvarh	sans objet
2. Tarif pour la compensation des pertes en réseaux			
> 56kVA Fonction des quantités d'énergie active prélevées (kWh)	Tarif Heures Pleines 1,8176 €/MWh Heures Creuses 1,2117 €/MWh	Tarif Heures Pleines 2,4068 €/MWh Heures Creuses 1,8051 €/MWh	Tarif Heures Pleines 6,1592 €/MWh Heures Creuses 4,1062 €/MWh
≤ 56kVA Fonction des quantités d'énergie active prélevées (kWh)	Tarif Heures Pleines 1,8176 €/MWh Heures Creuses 1,2117 €/MWh	Tarif Heures Pleines 2,4068 €/MWh Heures Creuses 1,8051 €/MWh	Tarif Heures Pleines 6,1592 €/MWh Heures Creuses 4,1062 €/MWh
3. Tarif pour le non-respect d'un programme accepté.			
> 56kVA	sans objet	sans objet	sans objet
≤ 56kVA	sans objet	sans objet	sans objet
4. autres impôts, prélèvements, surcharges, cotisations et rétributions locaux, provinciaux, régionaux et fédéraux			
Occupation du domaine public GRD	1,9238 €/MWh	1,9238 €/MWh	2,0501 €/MWh

GRD - REGIE DE L'ELECTRICITE DE WAVRE

BRODEREAU DE PRIX DES PRESTATIONS DIVERSES EN HAUTE ET BASSE TENSION

POSTE	DESIGNATION	UNITES	P.U.
	RESEAU ELECTRIQUE AERIEN		
	<u>1. Poteaux</u>		
1.1	Plantation de poteau < = 800 Kgs	pièce	195,16
1.2	Plantation de poteau < = 800 Kgs isolé	pièce	309,89
1.3	Plantation de poteau > 800 Kgs et <= 1500 Kgs	pièce	483,76
1.4	Plantation de poteau > 800 Kgs et <= 1500 Kgs isolé	pièce	580,74
1.5	Supplément pour plantation de poteau <= 800 Kgs sans engin	pièce	259,03
1.6	Supplément pour plantation de poteau <= 800 Kgs isolé sans engin	pièce	309,89
1.7	Enlèvement de poteau béton avec fondation	pièce	163,22
1.8	Enlèvement de poteau bois ou béton sans fondation	pièce	163,22
1.9	Redressement de poteau existant	pièce	145,48
1.10	Plantation de poteau bois isolé	pièce	185,70
	<u>2. Réseau Préassemblé</u>		
2.1	Tirage du préassemblé 25-35 mm²	m	0,30
2.2	Tirage du préassemblé 95 mm²	m	1,60
2.3	Tirage du préassemblé 150 mm²	m	2,60
2.4	Pose préassemblé sur poteau y compris équipement des poteaux	pièce	94,62
2.5	Pose préassemblé 25-35 mm² sur façade	m	6,51
2.6	Pose préassemblé 95 mm² sur façade	m	9,40
2.7	Pose préassemblé 150 mm² sur façade	m	11,71
2.8	Mise à la terre (sur poteau ou façade) y compris réfections	pièce	87,53
2.9	Démontage réseau préassemblé sans enlèvement de poteaux	m	1,95
2.10	Exécution d'un sectionnement sur préassemblé	pièce	162,04
	<u>3. Réseau cuivre</u>		
3.1	Sectionnement isolé sur ligne cuivre y compris placement ferrures et isolateurs, réglage et mise sur isolateur	pièce	205,80
3.2	Déplacement isolé de lignes cuivre (dépose, repose, réglage) par circuit par poteau y compris EP, nouvel équipement et enlèvement ancien équipement	pièce	177,42
3.3	Démontage réseau cuivre sans enlèvement de poteaux	m	2,13
3.4	Elaguage	m	
	<u>4. Branchements BT</u>		
4.1	Renouvellement ou nouveau raccordement aérien	pièce	96,99
4.2	Prolongement raccordement souterrain	pièce	96,80
4.3	Renouvellement ou nouveau raccordement aérien isolé	pièce	117,10
4.4	Repiquage de raccordement aérien	pièce	28,39
4.5	Repiquage de raccordement souterrain	pièce	28,39
4.6	Renouvellement de colonne abonné	pièce	154,94
4.7	Confection d'une boîte de jonction sur câble souterrain 10-25 mm²	pièce	81,61
4.8	Confection d'une boîte de jonction sur câble souterrain 35-70 mm²	pièce	81,61
4.9	Confection d'une boîte de jonction sur câble souterrain 95-150 mm²	pièce	111,18
	<u>5. Enlèvement ou pose préassemblé sur façade</u>		
5.1	Déséquipement ou équipement (préassemblé 4X95-150 + EP) d'une façade pour aménagement	pièce	171,50
5.2	Déséquipement ou équipement (préassemblé 4X16-35) d'une façade pour aménagement	pièce	86,34
	RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN		
	<u>6. Pose câble</u>		
6.1	Remontée des câbles sur poteau ou en façade	pièce	210,53
6.2	Remontée des câbles sur poteau ou en façade isolé	pièce	251,93
6.3	Tranchée sans revêtement (gravier, gazon, dolomie)+ couvre câbles	m	20,34
6.4	Tranchée en trottoir (dalle beton, Klinders, hydro, pavé naturel) + couvre câbles	m	43,59
6.5	Tranchée en voirie (Hydro, béton, Pavé béton, Pavé naturel) + couvre câbles	m	68,01
6.6	Forage (Φ 110 mm ou 160 mm)	m	130,11
6.7	Pose câble BT sans couvre câble et/ou longueur supplémentaire pour armoire ou poteau 4 X 10-16	m	1,95
6.8	Pose câble BT sans couvre câble et/ou longueur supplémentaire pour armoire ou remontée poteau 4 X 25-50	m	1,95
6.9	Pose câble BT sans couvre câble et/ou longueur supplémentaire pour armoire ou remontée poteau 4 X 70-120	m	4,85
6.10	Pose câble BT sans couvre câble et/ou longueur supplémentaire pour armoire ou remontée poteau 4 X 150-240	m	5,91
6.11	Pose de gaines (Φ 110mm ou 160mm) en tranchée ouverte	m	5,91
6.12	Fouille pour jonction souterraine	m³	
	Fouille pour jonction souterraine sans revêtement	m3	69,78
	Fouille pour jonction souterraine en trottoir	m3	176,23
	Fouille pour jonction souterraine en voirie	m3	211,72
6.13	Construction d'une chambre de tirage	m²	1.170,95
6.14	Introduction des câbles en cabine	Q.P.	91,07
	<u>7. Pose de mobilier urbain</u>		
7.1	Pose d'une armoire de distribution type EH2-D	pièce	162,04

7.2	Pose d'une armoire de distribution type EH3-1 et son socle	pièce	210,53
8. Eclairage public			
8.1	Implantation d'un candélabre métallique droit de 6,3 m à 8 m	pièce	177,42
8.2	Montage armature sur poteau béton	pièce	59,14
8.3	Montage armature sur façade	pièce	91,07
8.4	Démontage d'armature sur poteau béton	pièce	13,01
8.5	Démontage d'armature sur façade	pièce	30,75
8.6	Démontage d'un candélabre	pièce	61,50
9. Prestations diverses			
9.1	Camion Grue avec chauffeur	h	65,05
9.2	Main d'œuvre	h	50,86
9. Prestations urgentes en dehors des heures de travaux (7-17h) Les prestations effectuées en dehors des heures normales de travail céd 7h-17h, weekend et jour fériés sont exprimé en % des prestations normales			
9.1		%	
10. Matériels Basse Tension			
10.1 Câble souterrain Basse Tension			
	Câble EXVB 4 X 35	m	15,28
	Câble EXVB 4 X 50	m	29,42
	Câble EXVB 4 X 95	m	54,77
	Câble EAXVB 4 X 95	m	9,46
	Câble EXVB 4 X 120	m	69,19
	Câble EXVB 4 X 150	m	86,49
	Câble EAXVB 4 X 150	m	11,79
	Câble EXVB 4 X 10	m	4,51
	Câble EXVB 4 X 16	m	7,24
10.2 Câble aérien Basse Tension			
	Câble BAXB 4 X 95 + 54/6 + 2 X 16	m	6,88
	Câble BAXB 4 X 150 + 54/6 + 2 X 17	m	10,87
	Câble BAXB 4 X 35 + 54/6 + 2 X 16	m	6,36
	Câble BAXB 4 X 25	m	2,37
	Câble BAXB 4 X 16	m	1,42
10.3 Couvre câble			
	Couvre câble en rouleaux PE 1000 X 150 X 2,5 mm	m	1,94
	Couvre câble en rouleaux PE 1000 X 200 X 2,5 mm	m	3,23
	Couvre câble rigide PE 1000 X 150 X 12 mm	m	2,02
	Couvre câble rigide PE 1000 X 250 X 12 mm	m	3,36
10.4 Armoire de trottoir			
	Armoire de distribution type EH2-D	pièce	952,45
	Armoire de distribution type EH3-1	pièce	1.317,18
10.5 Poteau béton réseau aérien Basse Tension			
	Poteau béton 10/200 S	pièce	318,07
	Poteau béton 10/400 S	pièce	297,54
	Poteau béton 10/600 S	pièce	363,28
	Poteau béton 10/800 S	pièce	431,80
	Poteau béton 10/1000 S	pièce	485,87
	Poteau béton 10/400 D	pièce	371,76
	Poteau béton 10/600 D	pièce	461,85
	Poteau béton 10/800 D	pièce	532,69
	Poteau béton 10/1000 D	pièce	0,00
11. Matériels Haute Tension			
11.1 Câbles Haute Tension			
	Câble EXeCWB 8,7/15 kV 1X50/16 np	m	10,42
	Câble EXeCWB 8,7/15 kV 1X95/25 np	m	15,17
	Câble BXeCWB 8,7/15 kV 3X(1X95/25) np + CuL 35	m	50,05
	Câble EXeCWB 8,7/15 kV 1X150/25 np	m	18,18
	Câble EXeCWB 8,7/15 kV 1X240/25 np	m	29,09
	Câble EAXeCWB 8,7/15 kV 1X150/25 np	m	11,35
	Câble EAXeCWB 8,7/15 kV 1X240/25 np	m	18,17
11.2 Câbles signalisation Haute Tension			
	TWWAV/PJ 14X4X0,8	m	7,03
	TWWAV/PJ 30X4X0,8	m	14,61
11.3 Jonctions et Terminales			
	Jonctions	pièce	565,72
	Jonctions de transition	pièce	949,77
	Terminales Plug	pièce	968,70
	Terminales standard	pièce	351,91
12. Transformateurs			
	160 kVA 7 bornes	pièce	9.438,58
	250 kVA 7 bornes	pièce	11.094,47
	400 kVA 7 bornes	pièce	13.939,06
	630 kVA 7 bornes	pièce	19.060,49
	Installation transformateur	pièce	13.741,83
	Réalisation des liaison monopolaire 50² Cu PRC	pièce	1.482,85
TOTAL CHANTIER HORS TVA			

GRD - REGIE DE L'ELECTRICITE DE WAVRE

PRIX DES PRESTATIONS SUR RACCORDEMENT EN BASSE TENSION

OBJET :	UNITES	P.U.
13. Compteur et groupe comptage en Basse Tension		
13.1 Raccordement au Réseau Aérien		
Raccordement au Réseau Aérien 2 fils	pièce	90,26
Raccordement au Réseau Aérien 3 fils	pièce	120,37
Raccordement au Réseau Aérien 4 fils	pièce	146,18
13.1.1 * Nb de m de Tresse de raccordement > 10 m par tranche de 5 m	tranche	12,90
13.2 Raccordement au Réseau Souterrain	pièce	197,80
13.2.1 * Nb de m de raccordement > 10 m	m	34,41
13.3 Raccordement en cabine de distribution	pièce	395,60
13.4 Petites Fournitures		
13.4.1 * Embout Thermorétractable	pièce	2,80
13.4.2 * Couvre-câble de 150 mm (m)	pièce	1,64
13.4.3 * Protection de remontée de câble sur poteau	pièce	3,90
13.5 Module de raccordement		
13.5.1 * module simple	pièce	51,70
13.5.2 * ensemble de modules	pièce	132,11
13.6 Protection Générale		
13.6.1 * 15/39	pièce	188,95
13.6.2 * 39/63	pièce	202,53
13.6.3 * 66/100	pièce	292,66
13.6.4 * 160 Amp	pièce	517,67
13.6.5 * 250 Amp	pièce	703,61
13.6.6 * 400 Amp	pièce	1.111,85
13.7 Module de Comptage		
13.7.1 Mono * 10 * 16 * 20 * 25 * 32 * 40	pièce	153,66
13.7.2 Mono 2 * 4 * 6 * 50 * 63	pièce	159,60
13.7.3 Tri * 16 * 20 * 25 * 32	pièce	195,08
13.7.4 Tri * 4 * 40 * 50 * 63	pièce	206,75
13.7.5 * 15/39	pièce	264,65
13.7.6 * 39/63	pièce	263,66
13.7.7 * 66/100	pièce	448,16
13.7.8 * 160 Amp	pièce	1.767,54
13.7.9 * 250 Amp	pièce	1.767,54
13.7.10 * 400 Amp	pièce	1.172,47
13.8 Pose du 1er Compteur	pièce	139,45
13.9 Pose des Compteurs supplémentaires	pièce	69,74
13.10 Pose disjoncteurs		
13.10.1 * disjoncteur mono	pièce	47,32
13.10.2 * disjoncteur triph	pièce	94,56
13.11 Pose contact hors potentiel	pièce	40,50
13.12 Remplacement ordinaire par bihoraire (3.11.1)		
13.12.1 Dans un coffret existant	pièce	182,91
13.12.2 Supplément pour coffret télécommande	pièce	81,38
13.12.3 Dans un nouveau coffret 25S60 mono	pièce	372,90
13.12.4 Dans un nouveau coffret 25S60Triphasé	pièce	390,38
13.13 Remplacement mono par triphasé (3.11.3)	pièce	104,64
13.14 Renforcement disjoncteur (3.9)	pièce	34,84
13.15 Remplacement de fusibles	pièce	34,84
13.16 Renforcement compteur et disjoncteur (3.9)	pièce	104,64
13.17 Déforçement de disjoncteur réglable professionnel	pièce	69,74
13.18 Déplacement inutiles pdt les heures de service	pièce	78,15
13.19 Déplacement inutiles pdt les heures de gardes	pièce	117,22
13.20 Repose de scellés non autorisé	pièce	69,74
13.21 Vérification - étalonnage de compteur	pièce	69,74
13.22 Remplacement d'un regard en verre	pièce	69,74
13.23 Raccordement de chantier		
Raccordement de chantier < 15 kVA	pièce	147,11
Par kVA > ou = 15 kVA	kVA	4,61
13.24 Main d'œuvre		
Employé	h	26,33
Ouvrier Electricien	h	23,71
13.25 Déplacement		
Elévateur-Camion grue	h	19,64
Véhicule léger	h	4,24
Prestations diverses (voir bordereau de prix)	Total	
Frais généraux %	16,53	
TOTAL CHANTIER HORS TVA		

GRD - REGIE DE L'ELECTRICITE DE WAVRE

PRIX DES PRESTATIONS SUR RACCORDEMENT EN HAUTE TENSION

OBJET :		UNITES	
	14. Equipement Haute Tension		
14.1	Batiment cabine Haute Tension		
	Cabine 2100X4300 placée	pièce	27.532,07
	Cabine 2100X5000 placée	pièce	27.532,07
	Cabine 2100X7000 placée	pièce	30.870,47
14.2	Equipement Haute Tension		
14.2.1	Matériel modulaire		
	Cellule arrivée-départ directe avec détecteur de défaut	pièce	3.698,76
	Cellule protection transfo	pièce	4.493,41
	Cellule disjoncteur avec relais et protection directe intégrée	pièce	19.832,15
	Cellule de présence de tension	pièce	5.895,65
	Cellule de comptage	pièce	5.896,84
	Relais de protection SPAJ	pièce	2.107,72
14.2.2	Matériel ouvert		
	Disjoncteur départ 630 Amp avec relais et protection indirecte intégrée	pièce	7.979,34
	Interrupteur + MALT 630 Amp	pièce	1.701,21
	Rupto 400 Amp	pièce	2.133,61
14.2.3	Matériel de télésignalisation		
	Automate programmable + alimentation de secours SPAJ TBOX	pièce	11.127,72
	Automate de supervision		
14.3	Equipement Basse Tension		
	TGBT 8 départs avec dalle EP et protection disj 630 Amp	pièce	4.788,63
	TGBT 10 départs avec dalle EP et protection disj 1250 Amp	pièce	5.852,12
14.4	Manœuvre haute tension		
	Mise hors tension et rétablissement d'une cabine client pour entretien	pièce	208,64
	Mise hors tension et rétablissement d'une cabine client pour entretien en dehors des heures de travail	pièce	312,95
	Rétablissement de l'alimentation à la demande du client/fournisseur	pièce	156,48
	Coupure de l'alimentation à la demande du client/fournisseur	pièce	156,48
	Manœuvre sur le réseau haute tension	pièce	104,32
	Prestations diverses (voir bordereau de prix)	Total	
	Frais généraux	0,00	
TOTAL CHANTIER HORS TVA			

Tarifs des produits et services divers en Electricité	MT	TransBT	BT
relevés :			tarif GRD
relevés annuels :			voir annexe
Mouve Out -Déménagement MOZA	voir annexe	voir annexe	voir annexe
Drop - coupure professionnelle :	voir annexe	voir annexe	voir annexe
Placement compteur à budget :	voir annexe	voir annexe	voir annexe
placement du compteur à budget :			100,00 €
activation du 1300 watts changement de statut client :			55,89 €
désactivation du 1300 watts changement de statut client :			55,89 €
placement et enlèvement d'un limiteur de puissance			55,89 €
remplacement compteur à budget suite à des dégâts causés par le client			devis
fin de contrat privé - professionnel :			26,33 €
lettre type à envoyer aux clients (recommandé)			Gratuit
switch vers le fournisseur par défaut			
déménagement :			55,89 €
demande de plombage du compteur d'électricité :			55,89 €
demande de déplombage du compteur d'électricité :			
forains :			
mise en service + mise hors service de l'alimentation de l'armoire forain :			voir forains
Mono 230 V			
32 Amp			89,56 €
Triphasé 230 V+N			
32 Amp			132,20 €
63 Amp			172,79 €
Triphasé 400 V+N			
32 Amp			161,14 €
63 Amp			247,15 €
100 Amp			350,44 €
camelots - marché - festivités :			voir forains
mise en service + mise hors service de l'alimentation de l'armoire :			48,76 €
mise à disposition de ralonge :			48,76 €
mise à disposition de matériel de comptage :			
Raccordement de chantier :			300,00 €
caution :			tarif GRD
pose et dépose du raccordement de chantier :			
étalonnage compteur :			55,89 €
étalonnage du compteur sur place :			55,89 €
étalonnage du compteur - contrôle en série :			devis
étalonnage d'un compteur - laboratoire :			devis
divers :			117,22 €
déplacement inutile en dehors des heures de service:			78,15 €
déplacement inutile pendant les heures de service:			78,15 €
repose de scellés - bris non autorisé			1.000,00 €
fraude			devis
remplacement compteur suite à des dégâts causés par le client			devis
remarques : les prix seront majorés de 50% pour les prestations en dehors des heures de travail pendant les jours ouvrables et de 100% pour les prestations en dehors des heures de travail les week-ends et jours fériés.			

TARIFS DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Periode de validité:

	NOM DE CHAMP Messages EDIEL	Code Globalisation	TVA - %	type alimentation	TRANS HT		26-1 kV				TRANS-BT		BT	
					ALIM PRINCIPAL T01 DIR	ALIM DE SECOURS T02 EGY	0,0193		0,0193		> 56 kVA	< 56 kVA	> 56 kVA	< 56 kVA
							ALIM PRINCIPALE > 56 kVA T03 ILM / LVU	ALIM DE SECOURS > 56 kVA T16 MVE	ALIM PRINCIPALE < 56 kVA T03 ILM / LVU	ALIM DE SECOURS < 56 kVA T16 MVE	T17 LVA	T17 LVA	T15 L6P	T04 ILL
A TITRE D'INFORMATION : Quantités														
kw	KW_MAX													
	FACTOR_KW_MAX				sans objet	sans objet	1	sans objet	1	sans objet	1	1	0	0
	FACTOR_AUX_INPUT				sans objet	sans objet	1	sans objet	1	sans objet	1	1	1	1
Heures normales / consommation de jour	PRICE_KWH_HI													
Heures creuses / consommation de nuit	PRICE_KWH_LO													
Heures creuses / consommation de nuit exclusive	PRICE_KWH_LOX													
Energie réactive	PRICE_KVARH													
1. Tarif pour la location du compteur														
AMR	METER_RENT	140			sans objet	sans objet	229,51	sans objet	229,51	sans objet	229,51	229,51	229,51	229,51
MMR			21,0%		sans objet	sans objet	7,40	sans objet	7,40	sans objet	7,40	7,40	7,40	7,40
Prélèvement annuel			21,0%		sans objet	sans objet	7,40	sans objet	7,40	sans objet	7,40	7,40	7,40	7,40
Compteur à pré-paiement			21,0%		sans objet	sans objet	37,27	sans objet	37,27	sans objet	37,27	37,27	37,27	7,40
2. Tarif pour l'utilisation du réseau														
2.1. Formule tarif puissance souscrite et puissance complémentaire														
2.1.1. Trans HT / 26 - kV / Trans BT														
X EUR/kW														
avec :														
X =					sans objet	sans objet	32,011600	sans objet		sans objet	33,576200	0,000000	100,522100	
X/12 =	POWER	210	21,0%		sans objet	sans objet	2,667633	sans objet		sans objet	2,798017	0,000000	8,376842	
Y =	DAY_CONSUMPTION	210	21,0%		sans objet	sans objet		sans objet	0,009281	sans objet		0,009734		0,023638
Z =	NIGHT_CONSUMPTION	210	21,0%		sans objet	sans objet		sans objet	0,004640	sans objet		0,004867		0,011819
somme max terme en X et terme en Y	MAX_PRICE_CONSUMPTION	210	21,0%		sans objet	sans objet	0,080000	sans objet	0,080000	sans objet		0,080000		0,080000
2.1.2. BT > 56 kVA, avec mesure de pointe														
X EUR/kW														
avec X =							32,011600				33,576200		100,522100	
X/12 =	POWER	210	21,0%				2,667633				2,798017		8,376842	
2.1.3. BT > 56 kVA, sans mesure de pointe / BT < 56 kVA														
	DAY_CONSUMPTION	210	21,0%						0,009281			0,009734		0,023638
	NIGHT_CONSUMPTION	210	21,0%						0,004640			0,004867		0,011819
	EXCL_NIGHT_CONSUMPTION	210	21,0%						0,004640			0,004867		0,011819
2.2. Tarif services système	SYSTEM_MGMT	230	21,0%		sans objet	sans objet	0,0056243	sans objet	0,0056243	sans objet	0,0059383	0,005938	0,0092013	0,0092013
2.3. Tarif activité de mesure et comptage														
	METERREADING	240												
AMR			21,0%		sans objet	sans objet	424,12	sans objet	424,12	sans objet	424,12	424,12	424,12	424,12
MMR			21,0%		sans objet	sans objet	191,47	sans objet	191,47	sans objet	191,47	191,47	191,47	191,47
Prélèvement annuel			21,0%		sans objet	sans objet	32,36	sans objet	32,36	sans objet	32,36	32,36	32,36	32,36
Prélèvement annuel			21,0%		sans objet	sans objet	0,000379	sans objet	0,000379	sans objet	0,000409	0,000409	0,00094	0,00094
3. Tarif services auxiliaires														
3.1. Tarif pertes du réseau	DAY_CONSUMPTION	320	21,0%		sans objet	sans objet	0,0018176	sans objet	0,0018176	sans objet	0,0024068	0,0024068	0,0061592	0,0061592
	NIGHT_CONSUMPTION	320	21,0%		sans objet	sans objet	0,0012117	sans objet	0,0012117	sans objet	0,0018051	0,0018051	0,0041062	0,0041062
3.2. Tarif énergie réactive														
Droit au prélèvement forfaitaire =	FACTOR_REACTIVE				sans objet	sans objet	0,484	sans objet	0,484	sans objet	0,484	0,484	1	1
Tarif pour le dépassement de l'énergie réactive :														
kVarh > 0,50* kWh total	REACTIVE	310	21,0%		sans objet	sans objet	0,006000	0,015000	0,006000	0,015000	0,006000	0,006000		
3.3. Tarif programme non accepté														
	NEST PAS D'APPLICATION													
4. Surcharges														
4.1. surcharges ou prélèvements pour le financement des obligations de service public														
- mesures de nature sociale	SOCIAL_MATTERS		21,0%		sans objet	sans objet	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000
- mesures de promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie	RATIONAL_ENERGY_USE		21,0%		sans objet	sans objet	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000
- mesures de promotion des sources d'énergie renouvelables et installations de cogénération qualitatives	RENEWABLE_ENERGIES_COGEN		21,0%		sans objet	sans objet	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000
- distribution gratuite d'énergie verte	GREEN_ENERGY		21,0%		sans objet	sans objet	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000
4.2. surcharges pour la couverture des frais de fonctionnement de l'instance de régulation														
	REGULATOR		21,0%		sans objet	sans objet	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000
4.3. cotisations pour la couverture des coûts échoués														
	HEDGING_STRANDED_COSTS		21,0%		sans objet	sans objet	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000
4.4. charges et pensions non capitalisées														
	PENSIONS	840	21,0%		sans objet	sans objet	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000
4.5. impôts sur les revenus														
	REVENUE_TAXES		21,0%		sans objet	sans objet	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000
4.6. autres impôts, prélèvements, surcharges, cotisations et rétributions														
locaux, provinciaux, régionaux et fédéraux														
- règlement de rétribution	MUNICIPAL_FEES	890	21,0%		sans objet	sans objet								
- prélèvement Elia	MISCELLANEOUS	860	21,0%		sans objet	sans objet								
- Occupation du domaine public GRD		891	21,0%		0,001887	sans objet	0,001924	0,001924	0,001924	0,001924	0,001924	0,001924	0,002050	0,002050
- indemnités travaux en voiries			21,0%		0,0000068	sans objet	0,0000068	0,0000068	0,0000068	0,0000068	0,0000068	0,0000068	0,0000068	0,0000068

TARIFS DU RESEAU DE TRANSPORT

Période de validité:

	NOM DE CHAMP	Code Globalisation	TVA - %	type alimentation	TRANS HT		26-1 kV				TRANS-BT		BT	
					ALIM PRINCIPAL	ALIM DE SECOURS	ALIM PRINCIPALE > 56 kVA T03	ALIM DE SECOURS > 56 kVA T16	ALIM PRINCIPALE < 56 kVA T03	ALIM DE SECOURS < 56 kVA T16	> 56 kVA T17 LVA	< 56 kVA T17 LVA	> 56 kVA T15 L6P	< 56 kVA T04 ILL
A TITRE INFORMATIF : Quantités														
kw	KW_MAX													
	FACTOR_KW_MAX				1	sans objet		1	sans objet		1	sans objet	1	1
	FACTOR_AUX_INPUT				1	sans objet		1	sans objet		1	sans objet	1	1
Heures normales / consommation de jour	PRICE_KWH_HI													
Heures creuses / consommation de nuit	PRICE_KWH_LO													
Heures creuses / consommation de nuit exclusivement	PRICE_KWH_LOX													
Energie réactive	PRICE_KVARH													
A. Utilisation du réseau														
A 1 Frais de dossiers														
A 2 Puissance souscrite et puissance complémentaire														
[X * Y] euro/kW														
+ [Z] euro /kWh														
avec :														
X =														
X/12 =	POWER	520	21,0%		2,7658667	sans objet		2,7658667	sans objet		2,7658667	sans objet	2,7658667	2,7658667
Y =	-			coefficient de simultanéité	0,7200000	sans objet		0,7200000	sans objet		0,7200000	sans objet	0,7200000	0,7200000
Z =	DAY_CONSUMPTION	520	21,0%		0,0000000	sans objet		0,0052330	sans objet		0,0052330	sans objet	0,0006281	0,0006281
	NIGHT_CONSUMPTION	520	21,0%		0,0000000	sans objet		0,0052330	sans objet		0,0052330	sans objet	0,0006281	0,0006281
	EXCL_NIGHT_CONSUMPTION	520	21,0%		0,0000000	sans objet		0,0052330	sans objet		0,0052330	sans objet	0,0006281	0,0006281
	SYSTEM_MGMT	540	21,0%		0,0012910	sans objet		0,0013159	sans objet		0,0013159	sans objet	0,0014023	0,0014023
A 3 Gestion du système														
B. Services auxiliaires														
B 1 Réglage primaire de la fréquence, réglage de l'équilibre secondaire et service de blackstart (y compris compensation des pertes du réseau)	FREQ_BLACKSTART_NETLOSSES	610	21,0%		0,0007900	sans objet		0,0008052	sans objet		0,0008052	sans objet	0,0008052	0,0008052
B 2 Réglage de la tension et de la puissance réactive	TENSION_MGT_REACT_POW_TR	620	21,0%		0,0001822	sans objet		0,0001857	sans objet		0,0001857	sans objet	0,0001979	0,0001979
B 3 Complément d'énergie réactive	ENERGIE REACTIVE		21,0%		0,0060000	sans objet		0,0061158	sans objet		0,0061158	sans objet	0,0065173	0,0065173
B 4 Suppression des congestions	CONGESTIONS	630	21,0%		0,0000664	sans objet		0,0000677	sans objet		0,0000677	sans objet	0,0000721	0,0000721
B 5 Compensation des pertes actives	PERTES	640	21,0%		0,0004404	sans objet		0,0004489	sans objet		0,0004489	sans objet	0,0004783	0,0004783
C. Autres postes tarifaires														
C 1 Financement des mesures de promotion de l'URE	RATIONAL_ENERGY_USE	910	21,0%		0,0000000	sans objet		0,0000000	sans objet		0,0000000	sans objet	0,0000000	0,0000000
C 2 Occupation du domaine public	OCCUP_PUBLIC_DOMAIN	920	21,0%		0,0002339	sans objet		0,0002384	sans objet		0,0002384	sans objet	0,0002541	0,0002541
C 3 Client protégés	PROTECTED_CUSTOMERS	940	21,0%		0,0000000	sans objet		0,0000000	sans objet		0,0000000	sans objet	0,0000000	0,0000000
C 4 Cotisation fédérale														
C 4 1 Financement des frais de fonctionnement de la CREG	REGULATOR	951	21,0%		0,0000000	sans objet		0,0000000	sans objet		0,0000000	sans objet	0,0000000	0,0000000
C 4 2 Financement des obligations découlant de la dénucléarisation des sites nucléaires BP1 et BP2 à Mol-Dessel	DENUCLEARISATION	952	21,0%		0,0000000	sans objet		0,0000000	sans objet		0,0000000	sans objet	0,0000000	0,0000000
C 4 3 Financement de la politique fédérale en matière de réduction de l'émission de gaz à effet de serre	KYOTO	953	21,0%		0,0000000	sans objet		0,0000000	sans objet		0,0000000	sans objet	0,0000000	0,0000000
C 4 4 Obligations de service public	SOCIAL_MATTERS	954	21,0%		0,0000000	sans objet		0,0000000	sans objet		0,0000000	sans objet	0,0000000	0,0000000
C 5 Financement de raccordement des parcs éoliens	PARCS EOLIENS	970	21,0%		0,0001413	sans objet		0,0001440	sans objet		0,0001440	sans objet	0,0001535	0,0001535
MAXIMUM														
somme maximale des tarifs liés à l'utilisation du réseau, aux services auxiliaires et financement des mesures de promotion de l'URE(A + B + C1)	MAX_PRICE_CONSUMPTION	520	21,0%		0,0130000	sans objet		0,0130000	sans objet		0,0130000	sans objet	0,0130000	0,0130000

Non utilisé pour les tarifs de transport: